

Souvenirs de la Cour d'Assises

par

ROMAN WALD-LASOWSKI

Nous n'étions pourtant pas restés sans nouvelles ;
mais celles que Silas et Will, qui l'avaient revus,
nous donnèrent, n'avaient pu que nous étonner.

(L'Immoraliste)

UN rapport de gendarmerie, conservé aujourd'hui aux archives départementales de la Seine-Maritime, au début du siècle encore Seine-Inférieure, notifie la convocation adressée à Cuverville. Son nom tiré au sort, Gide est appelé à siéger à la session des Assises du Palais de Justice de Rouen du 13 au 25 mai 1912. À peine rentré d'un petit voyage à Florence, en Italie, avec Henri Ghéon, le « franc camarade » à qui est dédié *L'Immoraliste*, Gide attendait « ce contact direct et actif avec les tribunaux ¹ » depuis six ans bientôt, alors qu'avec l'aide de Marcel Drouin, son beau-frère, il s'était fait volontairement inscrire en mairie sur une liste de candidats aux fonctions de juré. « J'y cherchais une expérience, une expérience profonde, intime, confie Gide dans ses entretiens radiophoniques avec Jean Amrouche. Je l'ai dit, les tribunaux m'avaient toujours beaucoup attiré. J'étais presque un habitué des cours d'assises ou de la police correctionnelle, non seulement à Paris, où j'y allais souvent,

1. « Entretiens avec Jean Amrouche », rapportés par Éric Marty dans *André Gide, qui êtes-vous ?*, Lyon : La Manufacture, 1987, p. 225.

mais à l'étranger². » Son *Journal* mentionne ainsi, à la date du 6 janvier 1911, sa présence à la VIII^e chambre du Palais de Justice de Paris où il n'a vu, ce jour-là, « comparaître que quelques vagues malandrins³ ». Un an auparavant, il s'était indigné d'un jugement rendu par cette même juridiction ; celui-ci proclamait la déchéance de l'autorité parentale à l'encontre d'un vieux père, « pauvre homme voûté » noyé parmi la foule, en confiant à un tiers, et jusqu'à majorité, la garde de son jeune fils, auteur d'un « facile cambriolage » commis sans violence avec trois « camarades⁴ » plus âgés que lui. Le hasard du sort à Rouen réalise donc le désir ancien déjà chez Gide de prendre part dans les décisions de justice — tout comme déjà, et par profession, modèle de conscience et de droiture, mais aussi d'humanité, son grand-père paternel, Tancrede, magistrat et président du tribunal d'Uzès⁵. Lorsque, quelque quinze ans plus tard, Jean Schlumberger lui annonce qu'il va être appelé à siéger à son tour comme juré, Gide lui dira, « tout excité » observe la petite Dame, Maria van Ryselberghe, qui rapporte le propos dans ses *Cahiers* : « je te félicite, ça va peut-être déranger ton travail, mais ça vaut le coup ; et puis, tu sais, on est longtemps à s'en remettre, c'est comme si tu allais faire une typhoïde ! Moi après, j'ai dû faire une convalescence, j'étais dans un état de tension nerveuse, d'émotion ! Surtout, prends des notes, mon vieux, prends des notes et tâche de poser des questions dès la première séance, sinon tu n'oseras plus⁶. » Des notes prises par lui-même au cours des audiences, il tirera ses *Souvenirs de la Cour d'Assises*, publiés initialement dans le numéro de novembre et décembre 1913 de *La Nouvelle Revue Française*, puis, en 1914, et en volume, aux éditions de la N.R.F.⁷ Gide retranchera de l'édition courante les pages concernant certaines affaires de mœurs jugées à huis-clos, les remplaçant par des lignes de points ; ces pages figurent dans les soixante-dix exemplaires destinés aux amis, aux connaissances proches susceptibles de tourner à profit l'évocation du

2. *Ibid.*, p. 226.

3. André Gide, *Journal 1889-1939*, Paris : Gallimard, Bibl. de la Pléiade, 1970, p. 327.

4. *Ibid.*, p. 323.

5. Jean Delay évoque longuement dans le t. I de *La Jeunesse d'André Gide* (Paris : Gallimard, 1973) la lignée paternelle où il cite les rapports des supérieurs hiérarchiques du grand-père magistrat.

6. Maria van Ryselberghe, *Les Cahiers de la petite Dame*, CAG 4, préface d'André Malraux, Paris : Gallimard, 1973, t. I, 1918-1929, pp. 350-1.

7. Gide supprimera des éditions suivantes la dédicace initiale à Henri Béraud, après les violents sarcasmes à son encontre de l'auteur du *Triomphe de l'Obèse*, prix Goncourt 1922, et caricature de Gide.

détail scabreux au-delà des indignations du lecteur bien-pensant, du voyeurisme cultivé par le public.

Et c'est avec l'enthousiasme, l'excitation que suscite toujours chez lui l'expérience, l'aventure nouvelle que Gide livre dans une lettre à Jacques Copeau ses toutes premières impressions de juré. « C'est éreintant autant que la traversée d'un chott, lui écrit-il le 14 mai 1912. Mais je ne vous ai jamais tant souhaité, qu'à mes côtés, durant la première séance, hier — de midi à 8 h 1/2 — Et à la délibération des jurés ! [...] J'ai pris quatre pages de notes + huit ce matin, de souvenirs. Prodigieux ⁸. » Souhaité ardemment, le futur fondateur du Vieux-Colombier et lecteur passionné, comme Gide, de Dostoïevsky, dont il vient d'adapter pour la scène *Les Frères Karamazov*, ne manquerait pas d'être lui-même remué par le sel des affaires jugé dans ce théâtre solennel du crime revisité que sont les assises, d'être excité par la réalité soudain révélée et brûlante de ces terres inconnues qui se découvrent à l'artiste, amateur de psychologie rare, avide d'observations indiscrètes. Copeau reçoit quelques jours plus tard une carte postale de Gide à *La Nouvelle Revue Française* dont il assure la direction au cours de l'année 1912. La carte, expédiée le 17, est adressée aux soins de Jacques Rivière, secrétaire de la revue et co-destinataire indirect de cette correspondance à découvert ; elle annonce un possible retard en train à la gare Saint-Lazare, au restaurant par conséquent de la taverne anglaise de la rue d'Amsterdam, lieu habituel des retrouvailles ; Copeau doit donner ce samedi, à la Galerie d'art Druet, une lecture d'*Hamlet* ; il a été prévu de s'y rendre ensemble. Pressé cependant par le temps et ses responsabilités nouvelles de juré, Gide n'effectuera, le dimanche, qu'un bref aller-retour qui lui permettra, entre deux trains, de rencontrer brièvement Copeau dans sa Villa d'Auteuil, avenue des Sycomores. Car c'est à Rouen, et pour deux semaines, que l'éternel nomade, « qui toujours flotte et revient d'Italie », dit de lui, dans une formule restée célèbre, Francis Jammes, a élu résidence provisoire ; là, dans « la Grand' chambre » de l'ancien Parlement, qu'il passe désormais ses journées ; dans cette salle des Assises au décor somptueux, représentée par la carte postale, avec son plafond à caissons imposant d'origine florentine, ses vastes fenêtres qui ouvrent, hors-champ, sur ce chef-d'œuvre de virtuosité gothique qu'est le Palais de Justice, qu'il délibère, prenant rapidement les notes qu'il mettra au net plus tard, en juin, juillet, à Cuverville. Là donc, que Gide demande à ses amis de *La N.R.F.* de l'imaginer

8. *Correspondance André Gide—Jacques Copeau*, CAG 12, éd. établie et annotée par Jean Claude, introd. de Claude Sicard, Paris : Gallimard, 1987, t. I, *Décembre 1902—mars 1913*, pp. 605-6.

présent, assis sur le banc des jurés, la tête légèrement inclinée, appuyée sur la main, le regard attentif, tout à la fois inquisiteur et songeur derrière ses inséparables lunettes dont il a l'art de jouer merveilleusement comme d'un observatoire d'où explorer le monde dans sa réalité visible, mais aussi, le regard insinué furtivement au-dessus de la monture, sur ses coulisses. Ou faut-il l'imaginer, comme il le fait lui-même dans une nouvelle lettre à Copeau, assis sur le banc des prévenus, y transportant avec lui l'ensemble des jurés. « Durant les lenteurs des séances, j'imagine les jurés sur les bancs des prévenus, les prévenus sur les bancs des jurés ; jeu facile. À quoi tout cela tient ! Je fais des réflexions de toutes les couleurs, mais principalement ultraviolettes ou extrarouges ⁹. » Dans le *Journal*, l'imagination se fait plus précise, moins solidaire : « Sur le banc des jurés de nouveau. Je contemple mes collègues. J'imagine ces mêmes figures sur le banc d'en face ; mal nippés, mal rasés, mal lavés, les cheveux défaits, avec du linge sale ou sans linge et ce regard peureux, traqué, que donnent l'inquiétude et la fatigue combinées. Quelle tête feraient-ils ? Quelle tête ferais-je moi-même ? Le juge même alors reconnaîtrait-il sous ce déguisement affreux « l'honnête homme » ? Bien malin celui qui distinguerait alors le criminel du juré ¹⁰ ! » « Jeu facile », suggère Gide ; il fait cependant des Assises — dans cette cour solennelle qui dit la Loi, qui rappelle le déficit où l'on est par rapport à elle — un théâtre particulièrement efficace, exténuant, des transferts ; un jeu de miroirs nouveau pour ce juré paradoxal, exclu par ses mœurs de la légalité sociale, et contraint, par prudence, refus de la provocation, à cultiver encore l'ubiquité au tournant du siècle... « Mon cher vieux, je crois que vous imaginez mal mon regret de n'avoir pu mieux vous voir dimanche dernier, écrit Gide à Copeau dans une nouvelle lettre, le 23 mai. Les jours que je vis ici sont parmi les plus importants de ma vie ; ils achèvent de me mûrir ¹¹. » De quelles lassitudes, de quelles convictions, cette maturation de l'esprit est-elle faite, qui annonce la métamorphose du « contemporain capital » ? Et d'abord contemporain inquiet de lui-même, à la recherche toujours de sa propre définition, et plus que jamais soucieux, en 1912, d'envisager l'urgence d'un rôle social ? Les *Souvenirs de la Cour d'Assises* portent témoignage ; ils sont aussi pour Gide l'occasion d'un rendez-vous nouveau avec lui-même au-delà des ruses et des détours de la fiction, des manœuvres dilatoires d'une œuvre essentiellement anachronique, vécue jusqu'alors dans la *non-coïncidence* de l'auteur avec les per-

9. *Ibid.*, p. 609.

10. André Gide, « Feuilletts », dans le *Journal 1889-1939*, *op. cit.*, p. 353.

11. *Correspondance André Gide—Jacques Copeau*, *op. cit.*, p. 608.

sonnages, les doubles de lui-même qu'il met en scène.

« En quoi Michel peut-il servir l'État ? J'avoue que je l'ignore... Il lui faut une occupation. La haute position que t'ont valu tes grands mérites, le pouvoir que tu tiens, permettront-ils de la trouver ? — Hâte-toi. Michel est dévoué : il l'est encore : il ne le sera bientôt plus qu'à lui-même ¹². » C'est dans *L'Immoraliste* que l'un des amis du héros adresse cet appel au Président du Conseil, lui demandant d'intervenir pour arracher Michel au désert saharien, à sa vertu désormais sans emploi, usée par le dilemme moral, l'énergie déployée pour gagner enfin sa ressemblance. Comme en écho au désarroi du personnage célèbre de Gide, Saint-John Perse, qui rencontre l'auteur de *L'Immoraliste* à Auteuil en 1909, note sa lassitude morale et intellectuelle, « son désenchantement en face de la littérature ¹³ », son besoin de prendre pied dans la réalité. À quoi être utile ? Comment assurer le meilleur service ? Devenue cruciale pour Gide, la question est constante dans ses premiers récits, et notamment dans *Paludes*, où, à force de se regarder écrire, et écrivant, de se juger constamment en se jouant de son propre rôle d'écrivain, le narrateur s'épuisait en vain à achever son impossible récit, multipliant sur son agenda les résolutions inutiles, entretenant artificiellement ses ferveurs très vite retombées. Et, déjà, d'étranges argonautes embarquaient pour une traversée sans but dans *Le Voyage d'Urien* ¹⁴. « Récréation d'esthète » estime le peintre Jacques-Émile Blanche, méconnaissant que c'est par ce qu'elles mettent à distance, par tout ce qu'elles diffèrent que les premières œuvres de Gide, sans doute ses plus belles, doivent leur qualité à la fois lyrique et ironique, leur *tremblement* si particulier. L'important pour Gide restait en effet encore à dire auquel il a donné une expression dramatique, voilée et allusive, dans *L'Immoraliste* et *La Porte étroite* : les éléments du drame intime vécu avec Madeleine, la confession d'une homosexualité résolue cependant par lui sur le plan de la vie pratique depuis sa rencontre, en 1895, avec Oscar Wilde en Algérie. « Je l'avoue, confie Gide à Roger Martin du Gard en juillet 1920, il y a très peu de temps que j'ouvre enfin les yeux sur la vie, sur les êtres... Jusqu'à la quarantaine, je puis dire que je ne me suis jamais soucié d'observer ce qui se passait autour de moi. La question religieuse et la question sexuelle

12. André Gide, *L'Immoraliste*, Paris : Gallimard, « Folio », 1972, p. 12.

13. Saint-John Perse, « Face aux Lettres françaises », dans *Hommage à André Gide*, La NRF, nov. 1951, p. 83.

14. Œuvre paradoxale, « ironique et négative », selon les propres termes de Gide dans son *Journal*, qui inaugurerait ainsi la carrière littéraire d'André Gide, et qui semblait vouer l'activité de l'écrivain à la gratuité.

m'absorbaient exclusivement : elles me semblaient insolubles, mais rien d'autre ne me paraissait digne d'attention. Je vivais comme un aveugle¹⁵. » Un « aveugle » occupé surtout à entretenir ses amitiés au milieu de sa gestion du *loisir cultivé* — visites des villes et de leurs musées, lecture innombrable du lettré —, mais disposé désormais à mettre en accord son œuvre avec ses mœurs, au risque de compromettre les conditions mêmes qui ont permis à celle-ci d'exister. Si la fécondité artistique de l'œuvre gidienne se nourrit en effet d'une essentielle ambiguïté, d'un *secret* que ses amis lui conseillent de conserver de peur que sa divulgation n'entraîne sa propre perte, Gide « brûle » cependant, pour reprendre l'expression de Roger Martin du Gard, de le confesser publiquement, cette confession dût-elle jeter l'opprobre sur lui, détourner de lui un grand nombre de lecteurs. Cette grave question qui l'a absorbé, longtemps obsédé, Gide ne l'a pas encore révélée publiquement au moment de siéger à Rouen, si ce n'est, et clandestinement, à travers l'édition confidentielle du *Corydon* imprimé à douze exemplaires en 1911, tandis que le temps presse, qu'il lui semble que « le sujet flotte dans l'air¹⁶ ». La première édition du *Corydon* — du nom d'un berger des *Bucoliques* du poète Virgile — ne sera mise dans le commerce qu'en 1924. En refusant donc de continuer à avancer masqué, c'est, avec la notion du secret et de la vie intime au centre de son œuvre publiée, le modèle socialement sacralisé de « l'honnête homme » que Gide prétendait également ruiner ; celui d'un individu en quelque sorte dédoublé, partagé entre un esprit, une raison noble, et un corps suspect, livré à l'anarchie des instincts et des désirs. « Pour moi, écrit-il dans son *Journal*, je suis gêné de ne pas soupçonner, à côté du cabinet de travail, la chambre où l'on commet un crime, ni la chambre où l'on fait l'amour¹⁷. » Et ce besoin chez Gide de transparence visait à réconcilier d'abord l'individu avec lui-même en le sortant de l'exclusion, de la marginalité vagabonde. Trop de drames personnels vécus autour de lui, de malentendus nés du silence, du mensonge accrédité, de l'hypocrisie sociale...

Comment assurer le meilleur service dès lors que l'œuvre de fiction est pratiquement achevée, que se profilent à l'horizon *Les Caves du Vatican* et *Les Faux-Monnayeurs*, son autobiographie, *Si le grain ne meurt ?* Le devoir de l'aveu, dont Gide se sent le dépositaire au cours des années 1910, l'incite à œuvrer pour une liberté plus grande, et légalement recon-

15. Roger Martin du Gard, *Notes sur André Gide 1913-1951*, Paris : Gallimard, 1951, p. 29.

16. André Gide, *Journal 1889-1939*, op. cit., p. 306 (12 juillet 1910).

17. *Ibid.*, p. 208.

nue, des mœurs. Perspective certes lointaine encore que celle où les mœurs homosexuelles finiront pas épouser les contours de la loi, mais la publicité faite sur leur réalité s'inscrit pour Gide dans un engagement qui oriente son action et ses responsabilités d'intellectuel dans le combat social. « L'indulgence, excuse d'un possible futur ¹⁸ », écrivait le futur juré des Assises de Rouen dans *Littérature et morale*, anticipant les mutations nécessaires de l'Opinion, les réformes attendues de la loi. Une décision de « justice » commentée par le journal *Le Matin* en date du 7 août 1909, dont Gide donne un large extrait dans une note du *Corydon*, témoigne du chemin qu'il reste à parcourir pour faire reculer les limites de l'incompréhension et de la suspicion. Un dénommé Renard, accusé de meurtre, est condamné par la Cour d'Assises de la Seine, puis après révision de son procès par celle de Versailles, à être envoyé au bagne alors que de nombreux doutes plaident en sa faveur. Le pourvoi a lui-même été rejeté par la Cour de Cassation. « Pourquoi ? s'interroge le journaliste du *Matin*. Parce qu'il a été prouvé que Renard, même en admettant qu'il n'eût pas tué, était un monstre odieux et répugnant. Parce qu'il y avait dans la foule cette impression que Renard, même innocent du meurtre de M. Remi, ne déparerait pas la collection d'individus que la société rejette de son sein pour les envoyer croupir en Guyane. » « À quels dénis de justice peut se laisser entraîner ici l'opinion, rien ne l'éclaire mieux sans doute que cet article du *Matin* à la suite de l'affaire Renard : *Morale d'un procès* ¹⁹... », commente simplement Gide en livrant au lecteur la relation de ce fait-divers. Le texte lui-même de *Corydon* commençait par l'évocation allusive d'un autre fait-divers, d'un autre procès à peine voilé par la datation fantaisiste qui le situe dans les tous premiers âges, et encore obscurantistes, de la civilisation moderne : celui dont Oscar Wilde, l'auteur le plus en vue et jaloué de la société victorienne, devait être la victime tragique : « L'an 190. un scandaleux procès remit sur le tapis une fois encore l'irritante question de l'uranisme. Dans les salons et les cafés, huit jours durant, on ne parla plus de rien d'autre ²⁰. » S'il est important, et huit jours durant, d'en parler au milieu de la controverse des salons, de l'échange et du commerce des points de vue dans les cafés — chaque époque se définit par ce qu'elle a renoncé à cacher, fait remarquer Gide —, c'est à l'intérieur de l'enceinte d'un tribunal, à travers le patient cheminement de la jurisprudence, que cette « irritante » question pourra trouver sa solution

18. André Gide, « Littérature et Morale », dans le *Journal 1889-1939*, *ibid.*, p. 87.

19. André Gide, *Corydon*, Paris : Gallimard, 1968, p. 132, note 1.

20. *Ibid.*, p. 15.

sur le plan pénal. En attendant que soit reconnu, sur le plan de la justice sociale, *droit de cité* aux déviants, à tous ceux que l'étroitesse du cadre, trop tôt fixé et limité des conventions, exclut du champ de « l'honnêteté » sociale... Au milieu du foisonnement des idées, des contradictions et des oppositions partisans nées des déchirements de l'affaire Dreyfus, la séparation de l'Église et de l'État en 1906 — l'année de l'inscription de Gide sur les listes de jurés — semblait également ouvrir de nouvelles perspectives à cette question. Longtemps associée à l'Église dans la surveillance des conduites sexuelles et la sanction des déviances, l'institution civile, en s'émancipant officiellement de la morale chrétienne qui n'autorise l'expression de la sexualité qu'à l'intérieur du mariage, permettait un renouvellement du débat, un élargissement et un accueil plus réceptif des consciences.

L'urgence de l'engagement dans la vie civile cherchait donc à assouvir chez Gide un désir de justice d'autant plus vif qu'il s'enracine dans les contours d'une affectivité socialement réprouvée ; dans le besoin, chez ce « réfractaire » en mal de légitimité, de ne pas se contenter de la tolérance relative pratiquée par la police dans les affaires de mœurs, dès lors que la discrétion les entoure, à l'égard des artistes, grands bourgeois et « esthètes décadents » ; mais désir enraciné aussi dans le sentiment, éprouvé très tôt dans l'adolescence, de l'injustice sociale. Combien nombreux en effet les prévenus dont la responsabilité est atténuée par la misère morale et matérielle, à l'origine très souvent du crime, et pour lesquels le juré Gide entend réclamer l'indulgence. À l'encontre desquels — multitude de « pauvres bougres » vus « coffrés » depuis dix jours, témoigne Gide dans une lettre à François-Paul Alibert le 22 mai ²¹ — le jury populaire décidera l'internement. « Les cultivateurs, de beaucoup les plus nombreux, sont décidés à se montrer très sévères ; les exploits des bandits tragiques, Bonnot, etc..., viennent d'occuper l'opinion : "Surtout pas d'indulgence", c'est le mot d'ordre, soufflé par les journaux ; ces Messieurs les jurés représentent la *Société* et sont bien décidés à la défendre ²² »... La session des Assises visait à mettre à l'épreuve des faits ce désir de justice, et particulièrement pour qui n'a pas cessé d'être obsédé par cet enseignement de l'Évangile : « Ne jugez pas », d'être préoccupé par cet idéal « si évi-

21. *Correspondance André Gide—François-Paul Alibert 1907-1950*, éd. établie, prés. et am. par Claude Martin, Lyon : P.U.L., 1982, p. 69.

22. André Gide, *Souvenirs de la Cour d'Assises*, dans *Journal 1939-1949*, Paris : Gallimard, Bibl. Pléiade, 1984, p. 620. Les citations qui suivent dans le texte, dont la pagination n'est plus mentionnée, se réfèrent à cette édition.

demment supérieur, mais ruineux, de la charité²³ ». Ce n'est donc pas avec Gide un quelconque juré qui entre en 1912 aux Assises, mais un « intellectuel » ouvert aux progrès de l'humanisme social ; un intellectuel qui est aussi un écrivain occupé à rédiger *Les Caves du Vatican* et *Les Faux-Monnayeurs* ; à travailler, en sortant son œuvre de l'analyse introspective, le *portrait* de l'escroc Protos des *Caves* ou celui du chef de bande Strouvilhou des *Faux-Monnayeurs*. Être utile en rejetant au cours des délibérations les attendus attachés aux préjugés d'une morale sectaire, aux insuffisances d'une connaissance psychologique étroitement conventionnelle, mais tirer aussi, en écrivain, profit de ce théâtre d'observations privilégié que sont les Assises : telle est la double intention qui conduit Gide à Rouen, tandis que le romancier prémédite les circonstances idéales du crime dans *Les Caves du Vatican*, qu'il s'efforce dans ses *Souvenirs* à la reproduction méticuleuse de la réalité en se mettant à l'école de la littérature naturaliste, avec ses petits faits vrais et ses petits dialogues, son petit peuple des campagnes et de la ville habitué du prétoire, et, depuis des générations, à dialoguer avec ses présidents inaccessibles, haut perchés sur leur estrade solennelle.

Encore un attentat à la pudeur. Si la plupart des affaires jugées au cours de la session de Rouen le sont pour vol, atteinte au sacro-saint principe de la propriété sur lequel se fonde la stabilité de l'ordre social, l'expression revient souvent dans le texte des *Souvenirs*. Antienne du prétoire, refrain monotone de la fatalité, elle signale, au-delà de leur retour quotidien devant la cour, la similitude sans originalité des « affaires de mœurs », l'identité obstinée de leurs caractéristiques. Appelées en ouverture des journées des assises, ainsi ritualisées par la programmation des séances, elles exposent acteurs et victimes d'une misère ordinaire, misère du sexe et de la promiscuité, de l'hérédité et de l'inculture. « C'est la première fois qu'il avait des rapports sexuels. Voilà donc tout ce qu'il aura connu de l'"amour" », écrit Gide à propos d'un violeur de fillette condamné à huit ans de prison, que son aspect physique accusait d'emblée dans l'esprit du jury — « laid, chétif, la tête rasée, l'air déjà d'un galérien ». Le cas de deux pères incestueux, jugés l'un et l'autre à huis-clos, suscite cette nouvelle observation — elles sont nombreuses dans les *Souvenirs*, exprimant tantôt des réflexions d'ordre psychologique, tantôt l'indignation, et ici, au sujet de l'insistance inutile avec laquelle le Président du tribunal interroge les jeunes victimes à peine âgées de six, sept ans, ou

23. André Gide, « Justice ou charité », dans *Feuillets d'automne*, Paris : Mercure de France, 1949, p. 234.

appelant surtout à la réforme des questionnaires écrits soumis aux jurés : « je fus assez surpris pour ma part (et déjà je l'avais été dans les précédentes affaires de cette nature) de voir la modération qu'apportaient ici la plupart des jurés ». Femmes et enfants de la Belle Époque livrés à la sujétion masculine ; *personnes mineures* dit le code pénal. Le tribunal condamne l'un des accusés à la prison, malgré de fortes présomptions, non « tant pour l'acte reproché, si douteux, mais bien pour sa conduite générale ; et aussi pour en débarrasser sa famille » ; l'autre à cinq ans d'emprisonnement, mais aussi, et comme le premier déjà, dont l'enfant a été confié à l'Assistance publique, à la déchéance de la puissance paternelle. « En entendant sa déchéance, il poussa une sorte de rugissement étrange comme une protestation d'animal, un cri de révolte, de honte et de douleur. » Et à travers ce cri sauvage, animal, toute la détresse, la nudité simplement révélée par Gide d'un individu brusquement dépossédé de lui-même, et parasite désormais arraché à sa propre descendance ²⁴. Et déjà dans ces « affaires de mœurs », comme dans celles qui se succèdent tout au long de la session, Gide regrette, indirectement, que les interrogatoires se limitent uniquement, avec l'examen des faits, à la recherche des antécédents judiciaires et à l'enquête de moralité sur les prévenus. « Pour ce cas comme pour les autres, je voudrais savoir quelle est la part de l'occasion ; le crime eût-il été commis si l'accusé avait eu le choix ?... et faut-il y voir préférence, ou simplement facilité plus grande, trompeuse promesse d'impunité ? » Curiosité « d'intellectuel », soucieux d'investigation psychologique, dont Gide observe vite qu'elle est déplacée dans le contexte de ces Assises où de telles questions dépassent l'entendement des jurés, où elles compliqueraient en vain et sans succès, sans avantage pour les prévenus, les débats. « Combien il est rare qu'une affaire se présente *par la tête* et simplement. Combien il arrive que soit artificielle la simplification dans la représentation des faits du réquisitoire », consigne Gide dans ses notes, prenant ainsi acte des insuffisances apportées dans ses interrogatoires par un Président de séance pourtant « consciencieux », des carences intellectuelles d'un jury populaire, à peine alphabétisé ²⁵.

Trois autres cas jugés au cours de la session, et encore affaires de mœurs dès lors qu'ils mettaient en évidence l'étrangeté d'un comporte-

24. Les *Souvenirs* témoignent de l'importance grandissante prise, au tournant du siècle, par l'institution judiciaire dans la gestion des familles. Assurant un protectorat généralisé dans sa mission éducative, c'est sur les classes pauvres qu'elle expérimente les premières réglementations de l'autorité paternelle.

25. Un jury qui est encore, et jusqu'en 1935, amené à décider seul de la culpabilité des prévenus, en l'absence de magistrats dans la salle des délibérations.

ment, susciteront de nouveau chez Gide ce besoin de questionnement devant certaines conduites considérées comme aberrantes au regard du sens commun, de la logique ordinaire qui gouverne les actes individuels : celui d'un incendiaire plusieurs fois récidiviste dans sa propre famille, d'un commis principal au bureau des recettes de la poste centrale de Rouen, à la conduite pourtant irréprochable, accusé d'avoir soustrait une enveloppe contenant une importante somme d'argent ; celui enfin qui amène sur le banc des accusés l'auteur d'un crime commis par passion amoureuse. Au Président qui veut absolument que le prévenu ait été ivre ou qu'il y ait eu un mobile à ses crimes, l'incendiaire répond invariablement qu'il a agi à jeun et sans motif. Le médecin assermenté évoquera « l'étrange soulagement, [...] la détente que Bernard lui a dit avoir éprouvés après avoir bouté le feu ». « J'eusse été curieux, conclut Gide sans rapporter le jugement, de savoir si cette étrange satisfaction du boute-feu et cette détente n'avaient aucune relation avec la jouissance sexuelle ; mais bien que je sois du jury je n'ose poser la question, craignant qu'elle ne paraisse saugrenue. » « Motivé » par l'inconscient sexuel, que les recherches de Freud ont fait connaître en France dans le cercle très étroit encore des intellectuels, cet acte rencontrait en Gide un écho tout particulier en venant illustrer ses propres réflexions autour de la notion de *l'acte gratuit* ; notion à laquelle Gide s'apprêtait à donner une expression romanesque dans un épisode célèbre des *Caves du Vatican* qui voit un voyageur âgé jeté sans raison apparente par la portière d'un train en marche. Répondant également chez Gide à une volonté esthétique de parti pris objectif, et, selon ses propres termes dans son *Journal*, à une tentative irréalisée jusqu'alors dans son œuvre de *projection au dehors* des personnages, l'acte gratuit trouvait aussi une illustration nouvelle dans l'affaire du commis des postes indélicat. Une impulsion soudaine, « impérieuse²⁶ », le projetait lui-même au dehors de son bureau, sur le coup des midi et demi, en possession de treize mille francs, mais pour en lester une très faible partie seulement en régaland les pensionnaires d'un bordel voisin ; puis, se réveillant « tout penaud, pour rapporter à la direction le reste de la somme et s'engager à rembourser la différence ». Encore ne s'agit-il pas ici d'un acte gratuit, au sens strict voulu par Gide, puisque profit a été tiré de l'argent dérobé dans cette sorte d'éclipse momentanée

26. Qualifiée encore de « naïve et sommaire » par Gide dans *L'Affaire Redureau, suivi de Faits-Divers*, Paris : Gallimard, coll. « Ne jugez pas », 1930, p. 120. Évoquant « l'acte gratuit » — « étiquette provisoire qui m'a paru commode pour désigner les actes psychologiques qui échappent aux explications ordinaires » —, Gide revient sur le cas de l'incendiaire jugé aux Assises de Rouen.

du sens moral. « Étrange affaire », observe Gide, laissant le lecteur des *Souvenirs* libre de supposer que l'insatisfaction à l'intérieur du ménage ou la frustration du célibataire précipitaient ainsi le commis dans les bras des filles, — la conscience, pour un court laps de temps, oblitérée ; le sexe, longtemps tu dans la froideur des bureaux de l'administration, et, pour une brève saison des amours, finalement affranchi.

Pensionnaires accueillantes des maisons closes, et, avec elles, le souvenir de *La Maison Tellier* de Maupassant de traverser rapidement les propres *Souvenirs* de Gide, maîtresses que l'on a durablement, fatalement, « dans la peau » : c'est au cœur des débats que la femme fait ainsi retour dans cette session des Assises où elle est singulièrement absente du banc des jurés et du box des prévenus, à l'exception de la « fille Rachel », la domestique infanticide engrossée par le fils de sa patronne. Elle est au centre de « l'affaire Charles », l'une des quatre affaires à laquelle Gide consacre un plus long compte rendu. À travers la petite escapade du commis principal, l'évocation des beaux-frères, « Arthur et Alphonse », ou, celle ici d'un « crime passionnel » qui « a fait quelque bruit dans les journaux », sa présence mobilise cependant, chaque fois, l'imagerie si actuelle dans le contexte de la Belle Époque de l'administration postale. Juliette R..., la maîtresse et victime de Charles, a été frappée d'un nombre impressionnant de coups de couteau — « le médecin n'en a pas compté moins de cent dix ! » Alertée par les cris, et seul témoin visuel, leur logeuse est accourue dans la chambre. « Elle vous a vu la frapper, rapporte le Président de la Cour, avec une telle violence et une telle rapidité que cela ressemblait, a-t-elle dit, usant d'une image frappante, au timbrage des lettres dans les bureaux de poste. Vous entendez, messieurs les Jurés, au timbrage des lettres dans les bureaux de poste ! Et, là-dessus, le Président joignant la mimique à la parole, donne quelques grands coups de poing sur son pupitre creux, éveillant un tel tonnerre qu'un rire peu décent secoue l'auditoire. » « Certainement ça ne devait pas faire ce bruit-là », commente Gide qui n'est pas du jury pour cette affaire, mais auditeur vivement intéressé par ce « crime rituel », à l'écoute de l'interrogatoire mené par un Président de séance obtus, à la recherche lui-même, et comme par contagion, de l'effet « sensationnel ». Lorsque la logeuse, « Mme Augustin, veuve Gilet », sera appelée à témoigner, elle évoquera de nouveau la comparaison empruntée à la frénésie d'une gestualité si directement visible du public dans les bureaux de poste : « Il frappait vite, comme on timbre des lettres. » Et comme l'oblitérateur dans la main de l'employé des postes, Charles, cherchant à s'expliquer les circonstances d'un geste commis comme en rêve, dira du couteau pris sur une table, le matin du crime, qu'il lui « *collait dans la main* ». Impossible en effet, ici

et là, derrière le guichet des postes comme dans la chambre des amants, de se dépêtrer de l'instrument, une fois l'opération lancée, soumise à la cadence mécanique de la répétition, au *labeur* de la folie compulsive. Femmes, mères et amantes ; la Glu, la Golue, Juliette : *Cela collait* déjà, surtout, dans la littérature naturaliste du XIX^e siècle : chez Jean Richepin, et sa devise de la Glu : *Qui s'y frotte s'y colle* ; chez Zola, ses *Pot-Bouille* rencontrés au comptoir des bazars ou sur les boulevards ; chez Huysmans et ses célibataires menacés de « "suicide d'intelligence" que l'on nomme : un "collage" » ; chez Octave Mirbeau, dans la passion de Jean Mintié, le héros pitoyable du *Calvaire*, alors « qu'une glu chaque jour plus épaisse [le] retient sur [les] tapis » de la chambre de sa maîtresse, Juliette Roux²⁷. La vie de Charles s'acharnant dans sa chute, c'est sur une nouvelle « *Juliette R...* » que *cela* colle aux Assises de Rouen — comme un souvenir de Mirbeau traversant ceux de Gide, après Maupassant, et l'arrivée, déjà, au tout premier jour, tandis qu'on tirait au sort les noms de ceux qui sont désignés dans la première affaire, et que, manquant à l'appel, soudain « s'amène tout suant le juré défaillant [...], pauvre paysan sorti de *La Cagnotte* de Labiche [...], expliquant qu'il tourne depuis une demi-heure autour du Palais de justice sans parvenir à trouver l'entrée » ; alors qu'au détour encore des affaires et des sessions, Joseph Galmier, journalier de jour et rôdeur de nuit, porteur assidu d'une pince-monseigneur et de fausses clefs, est le fils d'Anaïs Albertine ; qu'une « pauvre femme X..., dans l'affaire Z..., [...] répondait aux noms d'Adélaïde-Héloïse » — tout le pittoresque ainsi révélé, rattrapé par la réalité des Assises, de la littérature naturaliste, ses patronymes, lieux communs d'un luxe ordinaire, épinglés dans le calendrier des postes, les *Souvenirs* de Gide. Et devant ce drame du « collage » que connaissent également les grands héros de la littérature russe, les jurés, en insuffisants lecteurs, manifesteront aveuglement et incompréhension, condamnant sans mesure, s'avisant finalement de leur sévérité en signant, à l'unanimité, un recours en grâce. Là où un seul coup de couteau porté à la victime suffisait pour tuer, leur multiplicité est devenue pour les jurés le signe patent d'une volonté délibérée d'attenter à la vie. Mais précisément à la vie de qui ? La question n'effleure pas la cour. Tout ici — et le rasoir que Charles voulait retourner contre lui, soustrait par Juliette quelques jours avant le drame suggérait pourtant le suicide en différé, la mort donnée par *correspondance*²⁸. *Correspondance* de l'un avec l'autre, destination de l'un à

27. Patrick et Roman Wald Lasowski, préface aux *Romans autobiographiques* d'Octave Mirbeau, Paris : Mercure de France, 1991, p. XIII.

28. Pour une analyse de cette logique postale du désir et de la pulsion, cf.

l'autre : c'est à cette relation mortifère que Charles souhaitait mourir, cherchant tragiquement à s'affranchir²⁹, ne le pouvant qu'en affranchissant simultanément l'autre. Ainsi d'une lettre que l'on oblitère pour en libérer, de part et d'autre, l'envoi, la mise en circulation, — et le retour à la vie, à sa nécessaire mobilité, payé au prix fort de la mort. Logique postale du désir dont l'actualité criminelle du début du siècle à Rouen pose le principe tandis que c'est encore à travers le langage du timbre et le motif plus leste et populaire de la carte postale illustrée que la relation amoureuse s'exprime dans « l'affaire Arthur et Alphonse ».

L'affaire est passablement « embrouillée », avec son principal protagoniste, « aigrefin à fines moustaches », « l'air d'un Daumier », marlou peut-être et, à coup sûr, loustic ; sa pièce à conviction insolite qui charge aussi bien Arthur qu'elle semble pouvoir l'innocenter du vol de fourrures dont il est accusé avec Alphonse, son beau-frère et « représentant de commerce » — « cheveux plaqués, châtain sombre ; teint rouge ; œil liquoreux, grosses moustaches ; air fourbe et arrogant ; trente ans ». Tous deux assurément voleurs et filous, piégeant dans leurs contemporains le « bipède déplumé³⁰ » — mais, « c'est pour ce vol uniquement que nous pouvons les condamner », alors que l'accusation ne comporte rien de précis, que le jury n'écoute bientôt plus les explications avancées par Arthur, qu'il finit par « bredouiller ». Sa défense est ingénieuse, habile ; trop astucieuse aux yeux de la cour pour ne pas trahir la volonté de berner ; complexe et tortueuse comme peut l'être aussi pour l'écrivain l'expression de la vérité. Le vol a été commis au Havre, d'où Arthur prétend avoir été absent. La police a retrouvé cependant chez sa maîtresse des morceaux d'une carte postale de son écriture qui porte sur le timbre le cachet d'un bureau de poste du Havre en date du 30 octobre 1911, jour du vol. Arthur affirme avoir envoyé deux cartes retournées l'une contre l'autre, glissées « image contre image » dans une enveloppe transparente avec double

Jacques Derrida, *La Carte postale de Socrate à Freud et au-delà* (Paris : Aubier-Flammarion, 1980).

29. Le refus d'adhérer, le « détachement » sont au centre de l'éthique gidienne. Fidélités amoureuses, attachements aux idées, ils compromettent aux yeux de Gide l'idée de « justice », c'est-à-dire de dignité, de vérité et de sincérité que l'on se doit à soi-même comme aux autres.

30. Au jeu des prémisses logiques et de la méthode différentielle inaugurée par Platon, c'est la définition « saugrenue » de l'homme donnée par le philosophe grec. Jacques Copeau s'en souvient sans doute en donnant à Gide le sobriquet, bientôt célèbre parmi les amis proches, de « Bypeed d'une espèce rare, capturée en Seine-Inférieure »...

adresse, percée « aux endroits des timbres pour en permettre la double oblitération ». L'un des timbres aurait été oblitéré à Rouen, où selon Arthur la lettre a été envoyée, l'autre, et celui précisément retrouvé chez sa maîtresse, au Havre. La lettre a-t-elle été oblitérée une seule fois, un timbre échappant à l'oblitération ? S'agit-il, avec certitude, d'un timbrage effectué au départ ou à l'arrivée ? Et comment savoir si cet inhabituel, cet insolite objet postal a été suffisamment affranchi ? Surmontant sa « timidité », Gide demande au Président de poser la question à l'employé des postes du Havre présent dans la salle. Celui-ci ajoutera plutôt à la confusion des explications embrouillées déjà d'Arthur. Gide s'obstine, prend au sérieux sa défense, parie sur son habileté — au risque de passer pour la dupe du « subtil » Arthur, tel un Fleurissoire aventuré au prétoire et « crustacé ³¹ » livré aux manœuvres de Protos dans *Les Caves du Vatican*. « De plus, s'il était au Havre lui-même, quel besoin avait-il d'écrire à sa maîtresse, au Havre, quand il pouvait aussi bien aller la trouver. » Dans la précipitation de l'amant à rappeler à l'autre sa présence, à se situer dans le temps et l'espace par rapport à lui, si les raisons du sexe ignorent la prudence, elles sont toutefois fertiles en imagination. Où est Arthur ; que fait-il ? Où étaient les amants ; que feront-ils demain, ce soir, dans quelques heures ? *Souvenirs du Havre*, des nuits passées dans la ville portuaire, les cartes postales glissées dans l'enveloppe par ce véritable obsédé de l'ubiquité qu'est Arthur sont aussi *souvenirs de Rouen* ; elles accouplent les illustrations de l'Adam et de l'Ève qui y figurent sur le célèbre portail de la cathédrale — « image contre image », nudité contre nudité, comme pour signifier peut-être avec malice que le vol a eu lieu, qu'une fourrure recouvrira bientôt le corps de l'Ève havraise. Une supposition ne vaut pas preuve, et supposer ici c'est faire le jeu d'Arthur, accrédi-ter une défense qui n'est pour la cour que pure imagination, affabulation. « L'opinion est faite, et quand bien même on viendrait à découvrir à présent que la carte n'est pas de lui [...]. Les débats sont clos. » La délibération fera apparaître une nouvelle fois la difficulté qu'il y a pour les jurés à se retrouver dans la formulation des questionnaires écrits entre circonstances atténuantes et circonstances aggravantes ; les présumant coupables, le tribunal condamne solidairement les deux aigrefins à la « peine assez forte » de six ans de prison et dix ans d'interdiction de séjour. Un doute demeure. Gide, qui est surcroît de conscience, d'interrogations tout au long de ces Assises de Rouen, manifeste à l'occasion de cette première af-

31. Version nouvelle, édulcorée, en régime démocratique de l'ancienne distinction « maîtres et esclaves », Gide dans les *Caves* départage l'espèce humaine en « subtils » et « crustacés », rusés et naïfs, filous et gogos.

faire dans laquelle il siège comme juré, qu'il n'est pas de ceux que les convictions rapidement faites contentent facilement. De prison, Arthur, qui pressent dans ce juré consciencieux un possible allié, lui demande de l'aide dans une lettre transmise par son avocat. Le devoir de justice, la responsabilité envers de possibles victimes de l'institution judiciaire conduiront Gide à consulter le dossier d'Arthur, à examiner le petit morceau de carte postale. « J'ai pu voir, après la séance, le dossier : la carte postale porte un timbre de dix centimes. Je renonce. Et pourtant je me dis aujourd'hui que, si chaque timbre avait été de cinq centimes, l'employé de la poste, au départ, les aurait oblitérés tous les deux ; et que c'est, au contraire, dans le cas où l'affranchissement d'un des côtés aurait été déjà par lui-même suffisant, que l'autre timbre aurait pu lui échapper et n'être oblitéré qu'à l'arrivée... » Au-delà du ton de comédie sur le fond duquel elle se développe, l'affaire aura révélé que c'est souvent, en l'absence de charges suffisantes, sur de simples impressions, sur les antécédents judiciaires et le délit de faciès que les jurés se déterminent ; que les jugements rendus sont dictés d'abord par le contexte et les pressions de l'Opinion, la volonté de répression, plutôt que par le souci de justice et la recherche de la vérité. Exigences que « l'affaire Cordier » à son tour met à mal ; elles supposent, avec le sens de l'équité, celui de la critique, l'aptitude si rare chez le juré à faire surtout la part en soi des préjugés, des préventions et des convictions.

Comme Arthur, Cordier a des antécédents judiciaires — voleur déjà à trois reprises ; comme lui, il est condamné à une longue peine de réclusion, une peine disproportionnée au regard du délit commis, et à dix ans d'interdiction de séjour, et non précisément jugé pour ce *cas-ci* : le passage à tabac d'un marin dépouillé de son argent. À la différence d'Arthur, la faiblesse de caractère de Cordier en fait un bouc-émissaire tout désigné de ses complices, Goret et Lepic, le jouet pathétique et sans défense des autres — complices d'un soir et camarades de travail, jurés, codétenus de la colonie pénitentiaire, à qui, s'entêtant dans sa nature, il donnera tout par bonté, « désir d'obliger jusqu'à la sottise ». Si dans *jobard* il y a Job, ironise le narrateur des *Caves du Vatican*, dans Cordier — appelé dans le *Journal* de Gide Lebrun³² - la corde y est : celle que l'on se passe soi-

32. « Une lettre de [Lebrun], il y a quatre jours, me redonnait de ses nouvelles. Il avait été blessé de nouveau, puis renvoyé dans le Sud tunisien où il avait attrapé la fièvre, puis au Kef, puis réexpédié sur le front. Le jour même, j'avais envoyé, à l'adresse qu'il me donnait, une lettre et un mandat. Les recevra-t-il jamais ? Sa lettre d'hier est une lettre d'adieu. Il est désigné pour faire partie d'une attaque partielle — de ces attaques dont on sait qu'on ne doit pas revenir. Rien de

même autour du cou, comme Cordier lui-même dans la lettre absurde adressée par lui depuis la prison au Procureur, après un premier jugement, et dans laquelle, par affolement, intimidation sans doute de ses complices, il s'accuse d'avoir fait le coup tout seul. Victime décidément éternelle, frère pitoyable et proche de ces souffre-douleur qui traversent si souvent, entre farce et amertume, sentiment tragique, l'œuvre littéraire elle-même de Gide : Mouton, le petit compagnon de jeu du jardin du Luxembourg évoqué dans *Si le grain ne meurt*, en train de devenir peu à peu aveugle, bientôt délaissé des autres, réduit à la solitude, l'isolement ; Amédée Fleurissoire à qui, sur le talus d'une voie ferrée italienne, les *rebondissements* de la fiction dans *Les Caves du Vatican* font payer cher son incurable crédulité ; Boris, l'enfant sensible et fragile acculé au suicide dans *Les Faux-Monnayeurs*... L'air « fourbe » de l'un des complices de Cordier impressionne favorablement le jury ; celui presque angélique de Cordier le voue à la condamnation la plus lourde : cinq ans de réclusion que le projet de requête soumis par Gide, après une nuit d'angoisse et d'insomnie, réclamant une diminution de peine signée par l'ensemble des jurés, entraînés une fois encore par les questionnaires à condamner trop, au-delà de leur intention, parviendra à réduire à trois ans. « Mais hélas ! après la prison ce sera le bataillon d'Afrique. Et au sortir de ces trois ans, qui sera-t-il ?... que sera-t-il ? » Bouleversé le soir du jugement — le souvenir de cette affaire est présent encore dans le constat désabusé livré dans un article de 1949 : « pour avoir été juré aux Assises, je ne crois pas beaucoup à la Justice ³³ » — Gide n'est pas rentré directement rue de Crosne où il séjourne pendant la session ³⁴. Un besoin de sympathie avec les plus déshérités, le besoin de dépasser le sentiment de l'amertume, tout de repli intérieur et d'impuissance, au contact de la détresse sociale l'ont dirigé vers les quartiers misérables du port, — quartiers peuplés de « tristes gens pour qui la prison semble une habitation naturelle [...]. Et dans ces rues sordides, rôdaient de petits enfants, hâves et sans sourires, mal vêtus, mal nourris, mal aimés... ». De cette errance dans le port de Rouen, qui précède la résolution de venir en aide, Gide se souviendra dans *Les Faux-Monnayeurs* publiés en 1925 : « Puis l'ange mena Ber-

plus simple que ces lignes ; rien de plus émouvant. » (*Journal 1889-1939, op. cit.*, p. 555, 26 avril 1916.)

33. André Gide, « Justice ou charité », *op. cit.*, p. 232.

34. La maison de la rue de Crosne a été celle du grand-père d'André et de Madeleine Gide, Édouard Rondeaux. Elle est habitée en 1912 par Pierre Le Verdier, veuf de la cousine de Gide, Marguerite Rondeaux.

nard dans de pauvres quartiers dont Bernard ne soupçonnait pas auparavant la misère. Le soir tombait. Ils errèrent longtemps entre de hautes maisons sordides qu'habitaient la maladie, la prostitution, la honte, le crime et la faim. C'est alors seulement que Bernard prit la main de l'ange, et l'ange se détournait de lui pour pleurer [...]. Bernard était grave. Sa lutte avec l'ange l'avait mûri³⁵. » Comme il a mûri déjà dans le roman, la convertissant au cynisme, le personnage de Lilian, rescapée d'un naufrage dans l'adolescence : « j'ai compris que j'avais laissé une partie de moi sombrer avec la *Bourgogne*, qu'à un tas de sentiments délicats, désormais, je couperais les doigts et les poignets pour les empêcher de monter et de faire sombrer mon cœur³⁶ ». Le récit de ce naufrage dans *Les Faux-Monnayeurs* est lui-même évocation indirecte des *Souvenirs de la Cour d'Assises*, d'un souvenir lui-même ancien remonté en Gide à l'occasion de l'affaire Cordier : « Je songe au récit que me fit jadis, au Havre, un rescapé de la *Bourgogne* : Il était, lui, dans une barque avec je ne sais plus combien d'autres ; certains d'entre ceux-ci ramaient ; d'autres étaient très occupés, tout autour de la barque, à flanquer de grands coups d'aviron sur la tête et les mains de ceux, à demi noyés déjà, qui cherchaient à s'accrocher à la barque et imploraient qu'on les reprît ; ou bien, avec une petite hache, leur coupaient les poignets. On les renfonçait dans l'eau, car en cherchant à les sauver on eût fait chavirer la barque pleine... Oui ! le mieux c'est de ne pas tomber à l'eau. Après, si le Ciel ne vous aide, c'est le diable pour s'en tirer ! — Ce soir je prends en honte la barque, et de m'y sentir à l'abri »...

« On a gardé pour la fin l'affaire la plus "conséquate". Celle qui nous occupe ce dernier jour menace d'être si longue qu'on nous convoque dès neuf heures du matin. La séance durera jusqu'à plus de dix heures du soir, coupée à deux reprises aux heures des repas. Il s'agit des vols commis à la gare de dépôt de Sotteville sur les marchandises confiées à la Compagnie de l'État. » L'audience tourne à la farce, avec ses seize voleurs et receleurs, hommes, femmes et enfants mêlés, pressés les uns contre les autres dans le box. Le Ministère public les accuse d'avoir dérobé collectivement, en vrac, à la Compagnie, récemment passée à la gestion de l'État : liqueurs, café, thé, moutarde, chicorée, riz, un pot de peinture ; de vieux employés, fidèles à l'ancienne Compagnie, ont prêté la main au chapardage. Qui a volé quoi, recelé quoi, donné quoi et à qui ? « X...,

35. André Gide, *Les Faux-Monnayeurs*, Paris : Gallimard, « Folio », 1989, p. 335.

36. *Ibid.*, p. 66.

époux de la prévenue, reconnaît s'être approprié "un restant de bouteille de kirsch" ; mais il n'a jamais donné cette paire de chaussettes à Y... ; au contraire, il les a reçues de ce dernier. Quant au service à découper, c'est Z... qui, etc. ; O... fils, âgé de quinze ans, reconnaît avoir reçu de la femme P... un paquet d'étoffe, mais soutient qu'il en ignorait la provenance ; etc., etc... La femme X... porte un petit poupon dans ses bras qui pleure et voudrait déposer lui aussi. » Chacun, dans le box, de se décharger ainsi sur l'autre, faisant solidairement circuler la responsabilité, comme déjà la marchandise à l'intérieur de cette économie généralisée et merveilleusement retrouvée du troc. Interminable *palabre* qui instaure dans le prétoire normand le *tohu-bohu* des procès populaires, avec leurs tactiques dilatoires dictées par le mensonge et la ruse, le *charivari* des premiers temps du Palais de Justice, appelé au XVI^e siècle « Palais du Neuf-Marché » encore, tandis que le marché se tenait directement dans la cour du Palais ; qu'un « grand nombre de tabletiers, mercières, porte-paniers, vendeurs de livres, oranges, châtaignes et telles autres menues denrées, [faisaient] grand bruit et tumulte en la salle du palais, au grand ennuy et déplaisir de tous ceux qui hantent et fréquentent en ladite salle ³⁷ ». Pour l'ennui de « quelques-uns des jurés » de la session des Assises ; le plaisir des autres, et assurément de Gide, observateur amusé de cette confusion qui perturbe le *sens* dans cette enceinte judiciaire chargée de l'organiser à travers la recherche de la vérité, de le décider à travers une parole claire et audible, garante des décisions de justice. Gênant de ses « bruits » les gens de justice, le petit peuple des marchés de la Renaissance aura, *in fine*, réinvesti les lieux d'où il a été chassé au cours de l'histoire, renvoyant la justice à ses difficultés originelles de trancher un *litige*, déroutant pour cette dernière journée des Assises l'angoisse par le rire, alors que déjà, au premier jour, arrivait « tout suant » le juré « défaillant »...

Comme une ultime carte postale, précisément datée, de l'actualité criminelle de la Belle Époque ; un petit air de comédie rappelant Henri Monnier, ses grotesques de *La Cour d'Assises* publiée en 1829 ; un souvenir de Flaubert, et le *charivari* accompagnant l'entrée de Charles Bovary dans la petite salle d'étude d'un collège, les célèbres Comices agricoles, la course tumultueuse du fiacre qui précipite les amants à travers le désordre des noms de rues, des lieux-dits et des édifices officiels de Rouen. Comme un souvenir nouveau de Flaubert et ses *Idées reçues*, des terres « normandes » de *Notteville* retrouvées, trois mois plus tard, dans le sud de la France, dans un train circulant entre Narbonne et Nîmes.

37. Cité dans *Le Palais de Justice de Rouen*, ouvrage collectif publié par l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, 1977, p. 16.

Dans le compartiment où est Gide de retour d'une visite à Paul Alibert, quelques voyageurs dont la conversation s'engage à propos des détenus et des criminels « entretenus aux frais de l'État » : « On a raison ; ces gens-là, au bout de quelque temps, recommencent [...] un criminel, c'est un criminel [...] L'alcoolisme [...] et puis l'habitude des femmes [...] Il y a bien des honnêtes gens en France qui sont moins heureux qu'eux. » Dans un coin du compartiment, un enfant, victime d'une agression, appelé à témoigner au tribunal de Montpellier, où il descendra; à qui les co-voyageurs n'auront rien donné pendant toute la longueur du trajet des victuailles qu'ils ont ingurgitées au milieu des « opinions » échangées. Victime déjà, révolté peut-être demain. Et de Rouen à Narbonne, Montpellier, Nîmes, Uzès — comme de nouveaux, de futurs *Souvenirs des Cours d'Assises* revisités dans la France du début du siècle par le « contemporain capital », et *si lucide André Gide*.